

PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU 06 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 30 mai 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Le Maire.

Présents : Hubert PARIS, Jennifer TEIXEIRA, Michel HUREAU, Florian LAFRESNAYE, Sébastien KNOLL, Dominique LECLERC, Mohammed KHARMOUDY.

Absentes Excusées : Caroline BOURGOIN donne son pouvoir à Jennifer TEIXEIRA.
Céline ROBERT.

Secrétaire de séance : Jennifer TEIXEIRA.

DEMANDE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

M. Le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le Procès-Verbal du 18 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2024 tel qu'il est rédigé.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE CONCERNANT LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET LES MÉNAGES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

M. Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'agent technique polyvalent périscolaire.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique et d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps non complet (24 heures/semaine) à compter du 1^{er} septembre 2024, pour occuper les fonctions d'Agent Polyvalent Périscolaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du ou des grade(s) de la filière Technique Périscolaire au grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis entre l'indice brut 367 et l'indice brut 381.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés, M. le Maire à ouvrir un poste d'Adjoint Technique et d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps non complet et ainsi modifier le tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

M. Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DEVIS PROJET 2024

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal divers devis pour différents projets 2024 au sein de la Commune :

❖ **Nettoyeur Haute Pression :**

- EQUIP'JARDIN: 2 181,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'annuler le devis LOXAM du précédent Conseil et d'autoriser M. le Maire à signer le devis EQUIP'JARDIN pour le montant de 2 181,60 € TTC.

❖ **25 Tables avec deux chariots et 85 chaises avec deux diables pour la salle des fêtes :**

- Discount Collectivités: 6 910,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (7 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE) M. le Maire à signer le devis Discount Collectivités pour le montant de 6 910,98 € TTC.

❖ **Voutré 0/20 (Rosé/Ocre) pour le cimetière et du Voutré 0/20 (bleu/gris) pour la voirie :**

- SAVATTIER TP: 1 726,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise M. le Maire à signer le devis SAVATTIER TP pour le montant de 1 726,20 € TTC.

LA VIE ASSOCIATIVE ET LA COMMUNICATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a échangé sur les différents points ci-dessous :

Objectif : Faire un point et échanger de façon transparente au niveau des associations Vancéennes. Quelle association fait quoi ? Quels sont les membres de ces associations ? Quels sont les statuts ?

- ✓ Inventaire des Associations œuvrant dans l'intérêt Général de la Commune, et de celles à caractère plus privé,

M. Hureau va préparer un listing avec toutes les associations Vancéennes répondant à ces questions, en incluant également lesquelles ont reçu des subventions de la commune. Fiche à remplir par chaque association (sera créée par M. Hureau).

- ✓ Objet et rôle de ces associations, notamment de celles entrant dans la première catégorie,

2 catégories d'association existent :

- Celles qui œuvrent dans l'intérêt général de la commune,
- Celles qui relèvent du domaine du privé.

- ✓ Conventions de la Commune avec ces associations,

Si emprunt de matériel de la commune par les associations, à répertorier obligatoirement dans le carnet de suivi présent à la mairie.

- ✓ Aides apportées par la Commune : conditions, procédures,

Vigilance et rigueur à apporter aux aides en nature et subventions accordées aux associations locales.

- ✓ Local Communal dédié aux associations : maison des associations,

Proposition de mener une nouvelle réflexion sur l'idée d'un local communal qui serait dédié entièrement aux associations.

- ✓ La communication au sein de la commune : QUI fait QUOI, COMMENT et POURQUOI ?

Constat et gêne de la gérance de nombreux médias par le Maire (Facebook de On est bien à Vancé, Facebook de la maison d'Hélène, Whatsapp habitants de Vancé, Whatsapp de la maison d'Hélène). Le Maire rappelle qu'il n'en est que le modérateur et que tout le monde peut s'exprimer et publier sur ces communautés.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Augmentation de la tarification 2024 du service urbanisme (de 4,55 € à 4,75 €).
- Compte-rendu du 27 avril 2024 de "Vancé demain" du Conseil des Sages.
- Élections Européennes le dimanche 9 juin 2024.
- Passage du 27ème Rallye Cœur de France sur la Commune de Vancé le samedi 28 septembre 2024.
- Cimetière: relevage des terrains communs (Affichage Arrêté).
- Concours fleurissement: réflexion à mener sur une nouvelle version de ce concours, voire de sa suppression. A revoir pour l'année prochaine.
- Polleniz: proposition de prestation sur la lutte des frelons asiatiques, prestation trop élevée, à rejeter.
- Intervention Electricien: proposition de faire appel à la société de Florian LAFRESNAYE pour les interventions urgentes de la Commune, à voter au prochain conseil.
- Panneau de signalisation à redresser au Moulin de "Belle Queue".
- Plaques d'habitation à finir de distribuer.
- Rambarde du Lavoir: intervention à venir.
- Tradition du 1er mai, objets mis sur la place de l'Eglise.
- Rappel de 2 événements à venir par M. Hureau: réunion publique du 20/06/24 et Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins le 23/06/24.

La séance est levée à 21 heures 33.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 12 septembre 2024 à 20 heures.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.

